

## RÉSOLUTION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORISSETTE INC.

Date : 16 mai 2026

ATTENDU QUE l'Association des familles Morissette Inc. (l'« Association ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, RLRQ c C-38;

ATTENDU QUE, en raison d'une participation déclinante des membres à la gouvernance de l'Association et dans le but d'améliorer sa gouvernance et de la préparer pour l'avenir, le Conseil d'administration recommande la réorganisation des catégories de membres de l'Association à un modèle de trois catégories de membres dans lequel seuls les administrateurs sont membres votants, ce qui rend les administrateurs responsables de l'ensemble des fonctions de gouvernance de l'Association, tandis que tous les autres membres sont des membres non votants, constituant essentiellement une catégorie de membres à caractère social, sans droits ni obligations en matière de gouvernance;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration estime nécessaire d'établir des dispositions transitoires régissant le reclassement des membres existants;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a recommandé la réorganisation et a approuvé les modifications proposées aux règlements.

IL EST RÉSOLU QUE les Règlements modifiés, dans la forme annexée, sont ratifiés en remplacement de toutes les versions antérieures des règlements.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les dispositions transitoires suivantes sont confirmées :

(a) tous les membres existants de l'Association à la date de la présente résolution (la « Date de transition ») sont reclassés à titre de membres ordinaires;

(b) malgré (a), tout membre honoraire à la Date de transition conserve cette désignation;

(c) malgré (a), toute personne exerçant la fonction d'administrateur à la Date de transition est classée à titre de membre votant aussi longtemps qu'elle occupe cette fonction.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil d'administration est autorisé à mettre à jour le registre des membres et le président et le secrétaire sont autorisés à poser tous les gestes nécessaires pour donner effet aux présentes.